



Association régie par la loi du 1er juillet 1901
SIREN/SIRET n° 478 601 750 00027 APE : 9499Z
Membre du « **Rassemblement pour la Planète** »

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs
qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations
exposées aux nouvelles technologies de
télécommunications sans fil
Siège social : 22 rue Descartes 78460 CHEVREUSE
Adresse de correspondance : 55 rue des Orteaux 75020 Paris
Téléphone : 01 47 00 96 33
e-mail : contact@robindestoits.org
Site : www.robindestoits.org

Paris, le 04 Juillet 2018

Vers une alternative plus humaine et plus environnementale au projet industriel Linky

Patrice Goyaud
Docteur Ingénieur en physique, retraité d'EDF/RTE

Oui, le compteur blanc électronique peut faire tout ce qu'ENEDIS affirme publiquement pouvoir faire grâce au compteur Linky. Il lui est aussi possible de gérer jusqu'à 10 grilles tarifaires. Pour qu'il puisse communiquer les données de consommation il suffit de le raccorder :

- soit à un émetteur de radiofréquences aériennes comme les compteurs communicants du Continent Américain, mais, ce n'est pas souhaitable sur le plan sanitaire,
- soit de le raccorder au réseau de fibre optique d'EDF, cette solution serait la plus intéressante,
- soit d'utiliser le réseau Internet et l'ADSL.

Par contre, il ne peut pas intégrer le CPL, lequel dans son évolution G3, intègre le protocole IPV6 qui permet, via le compteur Linky, de prendre le contrôle des appareils électriques raccordés au 220V. C'est la principale raison pour laquelle ENEDIS tient tant à son compteur Linky et son CPL. Ce thème est développé dans le document « **Comment le CPL du Linky va permettre d'inverser la loi de l'offre et la demande en électricité pour le bénéfice des producteurs privés, au détriment des consommateurs, dans un marché dérégulé.** »

Un des arguments possible, pour une délibération municipale envers Linky, est que le projet industriel Linky d'ENEDIS est parfaitement inutile, même pour des collectivités territoriales. Pire, ce projet est un désastre financier, sociétal et économique.

Un modèle de projet industriel à lui opposer serait d'équiper les compteurs blancs actuels d'un module de communication de préférence par la fibre optique. En effet, depuis 20 ans, EDF a entrepris d'adjoindre à son réseau de lignes électriques un réseau de fibre optique qui doit progressivement s'étendre à tout le réseau français.

Ce réseau de fibre optique devait lui permettre de proposer des services payants de type Internet et transmission de données.

Quel que soit le stade d'avancement du réseau de fibre optique, il est clair qu'avec les quelques milliards d'Euros économisés, si le projet Linky était stoppé, EDF aurait largement de quoi mener à terme ce projet et ainsi équiper tous les foyers d'un réseau de fibre optique de qualité.

Ce type de projet aurait eu toute sa place dans une vraie transition énergétique.

Par contre, cette proposition ne règle nullement la problématique de la collecte et utilisation des données privées.